



ASS FACCP

65 quai d'Orsay

75007 PARIS

Etats Financiers

du 01/01/2022 au 31/12/2022



Æ Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	1
Comptes Annuels	3
Compte de résultat	4
Bilan actif	6
Bilan passif	7
Annexe	9
Etats Complémentaires	23
Détail du compte de résultat	24
Détail du bilan	28

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association FACCP relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

Total bilan	529 370
Total des ressources	15 785
Résultat net comptable (Excédent)	84 768

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à VERSAILLES

Le 19 avril 2023

Philippe BENECH

Expert-comptable Associé

Comptes Annuels **W**

ÆCompte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de biens</i>	626	454
Produits de tiers financeurs		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	15 160	5 f 2
Autres produits	529 956	383 052
Total I	545 741	388 619
CHARGES D'EXPLOITATION		
Variation des stocks		-21
Autres achats et charges externes	363 313	338 691
Aides financières	10 959	
Impôts, taxes et versements assimilés	4 765	13 620
Salaires et traitements	55 797	22 032
Charges sociales	21 084	7 354
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	770	770
Total II	456 688	382 445
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	89 052	6 174
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	1 349	491
Total III	1 349	491
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	831	
Total IV	831	
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	517	491

Æ Compte de résultat

Sur opérations de gestion	2	9
Total V	2	9,
Sur opérations de gestion		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 706	
Total VI	4 706	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-4 704	8
Impôts sur les bénéfices (VIII)	98	102
Total des produits (I+III+V)	547 092	389 119
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	462 324	382 547

W Bilan actif

Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	2 310	1 825	486	1 256
Immobilisations financières				
Total I	2 310	4 825	486	1 256
Stocks et en-cours				
<i>Marchandises</i>				4 706
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	1 531		1 531	4 615
<i>Autres créances</i>				400
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Disponibilités</i>	527 354		527 354	527 696
Total II	528 885		528 885	547 417

TOTAL GENERAL (I+II, III+IV+V)	531 195	1 825	529 370	548 673
---------------------------------------	----------------	--------------	----------------	----------------

Legs nets à réaliser :

 acceptés par les organes statutairement compétents

 autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Annexed'

ÆFaits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Les activités culturelles, sociales ou sportives, initialement enregistrées dans les comptes de l'association ACP ont été transférées à l'association FACCP sur la base des conclusions produits par un avocat spécialisé dans le secteur associatif ainsi que sur l'élaboration de clés de répartition ci-après.

Concernant les charges et produits directement imputables à l'association FACCP aucune clé n'a été appliquée.

A - Répartition des charges

1. Clé de répartition basée sur le nombre de jours d'utilisation :

Une partie des charges transférées à l'association FACCP a fait l'objet de l'application d'une clé de répartition basée sur le nombre de jours d'occupation des locaux. A ce titre, l'entité FACCP occupant les locaux 6 jours sur 7, une clé de répartition à hauteur de 85% pour FACCP a été retenue. L'application de cette clé de répartition a notamment permis de répartir les charges relatives à l'achat de fournitures diverses, de documentation, et de télécommunication.

2. Clé de répartition basée sur les mètres carrés du bâtiment utilisé par les associations :

Une partie des charges transférées à l'association FACCP a fait l'objet de l'application d'une clé de répartition basée sur la superficie, en mètres carrés, respectivement utilisées par les associations dans le cadre de leur activité. Il en ressort un pourcentage d'occupation de 52% pour FACCP. Cette clé de répartition a permis de répartir les charges relatives : aux fluides de l'immeuble (eau, gaz, électricité...), à l'entretien général du bâtiment ainsi qu'aux frais de maintenance (ascenseur, système de ventilation...).

3. Répartition des postes salaires et charges sociales

3.1. Répartition des salaires

Une analyse approfondie des postes a été réalisée afin de déterminer le pourcentage de temps travaillé et consacré à chaque association et ce afin de déterminer un prorata total permettant d'affecter les salaires aux associations consacrées par les prestations réalisées.

Cette analyse a été menée sur la base des salaires bruts relatifs à l'exercice clos au 31/12/2018, par conséquent la clé retenue est amenée à évoluer sur les exercices futurs.

De cette analyse, il ressort que 33.09 % du montant des salaires versés au cours de l'exercice 2022 correspond à des travaux rendus dans l'intérêt de l'association FACCP.

3.2. Répartition des charges sociales

Afin de déterminer une clé de répartition pour les charges sociales, il a été déterminé un prorata global entre fonction des charges sociales totales par rapport aux rémunérations soumises à cotisations. Certains salaires et notamment ceux des Pasteurs sont exonérés de charges sociales, par conséquent, seul le montant des

Æ Faits caractéristiques

salaires soumis à charges sociales a été considéré.

De cette analyse, il ressort que 33.09 % du montant des charges sociales sont affectable à l'association FACCP.

B. Répartition des produits

Les produits résultants uniquement d'activités culturelles ont été maintenus au sein de l'association ACP. Il est à noter que certaines activités présentant un caractère strictement accessoire ont été rattachées à la structure culturelle selon les dispositions de la circulaire du 26/06/2010 relative au support de l'association FACCP.

ACP a cédé le reste des stocks de Bloom books en 2017, car les ventes de Bloom sont faites sur le compte de l'association FACCP. Ce stock a été totalement sorti et passé en charges exceptionnelles.

Aucun autre événement significatif, au cours de l'exercice, ou postérieur à clôture des comptes ne nécessite un commentaire.

L'association FACCP exerce son activité dans les locaux détenus par l'AFCU et mis à sa disposition gratuitement.

Elle enregistre en charge les travaux d'entretien courant.

Une provision pour litige concernant un ancien salarié a été comptabilisé dans la comptabilité de l'ACP. Il y'a donc eu une quote-part de 15% (11 250€) comptabilisée sur FACCP, augmentant les charges refacturées.

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Conséquences de l'événement Covid-19 :

Les variations de charges s'expliquent par la présence du covid ces 2 dernières années.

L'année 2022 est une année de reprise de l'activité post covid, sans restriction.

Autres éléments significatifs

FRANCO AMERICAN COMMUNITY CENTER OF PARIS (FACCP) est une association culturelle régie par la loi de 1901, déclarée à la Préfecture de Paris.

A ce titre, elle bénéficie des avantages juridiques et fiscaux consentis à ses membres.

Æ Faits caractéristiques

FACCP respecte toutes les obligations liées à son statut juridique (objet exclusif, recettes conformes à la loi, etc). Elle bénéficie d'exonérations spécifiques (taxes foncières, taxe d'habitation, taxes sur les salaires, imposition du résultat).

Les activités conduites par FACCP ont un caractère non lucratif.

L'association est gérée de façon désintéressée.

- L'association est gérée et administrée à titre bénévole par des personnes n'ayant elles-mêmes, ou par personnes interposées, aucun intérêt direct ou indirect dans les résultats d'exploitation.
- L'association ne procède à aucune distribution directe ou indirecte de bénéfices, sous quelque forme que ce soit.
- Les membres de l'association et leurs ayants droits ne sont pas déclarés attributaires d'une part quelconque de l'actif, sous réserve du droit de reprise des apports.
- L'association réalise une activité qui n'est pas concurrentielle de celles similaires proposées par des structures fiscalisées.

L'Executive Committee de FACCP considère que les différentes activités développées respectent les conditions requises pour que le régime fiscal de l'association dépende du caractère non lucratif. Ses activités principales sont :

L'organisation d'événements sociaux culturels payants

La sous-location de locaux

La vente d'ouvrages ou autres biens (CD, DVD...) et le service de prêt de la bibliothèque ("Lending library")

L'organisation de vin d'honneur dans le cadre des mariages célébrés à ACP

Règles fiscales

L'association culturelle du centre Franco-Américain de Paris, déclarée à la Préfecture de police de Paris, le 25 juin 1996, a été autorisée à bénéficier des dispositions prévues pour les associations sans but lucratif, telles que définies à l'art 261.7-1-b et suivants du CGI.

Réserves

Les différents comptes de réserve sont débités ou crédités en fonction des décisions du Church Council, par affectation du résultat de l'exercice aux différents comptes de réserve d'une part et par un compte de transfert de charges (report des réserves N-1) d'autre part.

Au début de l'exercice

(fonds associatifs et réserves)

212

ÆFaits caractéristiques

Fonds affectés au cours de l'exercice	
General Reserve (affectation résultat 2021)	6 572
Réserves à la fin de l'exercice	6 784

Æ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FACCP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 529 370 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 84 768 €. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, du règlement 2018-06, modifié par le règlement ANC N° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Æ Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

WNotes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement
- Fonds commercial
- Autres postes d'immobilisations incorporelles

Immobilisations Incorporelles

- Terrains
- Constructions sur sol propre
- Constructions sur sol d'autrui
- Instal.générales, agencements et aménagements constr
- Instal.techniques, matériel et outillage industriel
- Instal.générales, agencements aménagements divers
- Matériel de transport
- Matériel de bureau et informatique, mobilier
- Emballages récupérables et divers
- Immobilisations corporelles en cours
- Avances et acomptes

Immobilisations corporelles

2 310

2 310

2 310

2 310

- Participations évaluées par mise en équivalence
- Autres participations
- Autres titres immobilisés
- Prêts et autres immobilisations financières

Immobilisations financières

1

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement
- Fonds commercial
- Autres postes d'immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

- Terrains
- Constructions sur sol propre
- Constructions sur sol d'autrui
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels
- Instal.générales, agencements aménagements divers
- Matériel de transport
- Matériel de bureau et informatique, mobilier
- Emballages récupérables et divers

Immobilisations corporelles

	1 055	770	1 825
Immobilisations corporelles	1 055	770	1 825

• e »

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 531 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Créances de l'actif circulant		
Créances Clients et Comptes rattachés	1 531	1 531
Autres		
Charges constatées d'avance		

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Usagers - Prod. non facturés	238
Total	238

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 437 819 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit

Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (**)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont			
à 1 an au maximum à l'origine			
à plus de 1 an à l'origine	135 337	337	135 000
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	51 950		51 950
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 750	7 750	
Dettes fiscales et sociales	8 201	8 201	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (*)	230 378	230 378	
Produits constatés d'avance	4 202	4 202	

Total	437 819	250 869	186 950
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-310		
(**) Dont envers les associés			

Charges à payer

Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	337
Dettes prov. congés payés	1 352
Charges sur congés à payer	597

To a	2 0
------	-----

Æ Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance

4 202

To a

4 202

Æ Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 500 G

Honoraire des autres services : 0 €